



COMMUNIQUE DE PRESSE

COLLEGE NATIONAL DES GENERALISTES ENSEIGNANTS & SYNDICAT NATIONAL DES ENSEIGNANTS DE MEDECINE GENERALE

A Paris, le 02/09/25

PHASE DE CONSOLIDATION DU DES DE MEDECINE GENERALE : LES TEXTES TANT ATTENDUS SUR LA REMUNERATION DES PAMSU ET DES DJ SONT PUBLIES. IL EST URGENT DE PUBLIER LES SUIVANTS

Le 28 août 2025, les arrêtés actant les annonces des ministres Catherine Vautrin et Yannick Neuder du 7 juin encadrant la rémunération des PAMSU et des Docteurs Juniors (DJ) ont enfin été publiés.

Au cours des 3 derniers mois, le CNGE, le SNEMG, les Collèges et les Départements de Médecine Générale ont non seulement partagé et diffusé ces informations auprès des PAMSU, mais ils ont également poursuivi leur travail de recrutement de nouveaux PAMSU.

Les annonces du 7 juin 2025 avaient été accueillies comme rendant possible la réussite de la réforme du DES : leur confirmation réglementaire était très attendue, mais les textes publiés ne sont pas suffisants pour permettre une mise en place sereine de cette réforme pourtant essentielle, attendue depuis 2017 et actée depuis 2022.

À seulement un peu plus d'un an du déploiement de la phase de consolidation, il est urgent de publier l'ensemble du cadre nécessaire pour un engagement éclairé des PAMSU :

- les textes réglementaires concernant les soutenances de thèses doivent impérativement être publiés dans les plus brefs délais ;
- le cadre permettant la participation des DJ à la Permanence des soins ambulatoires (PDSA) doit urgemment être précisé à l'heure où cette dernière est définie comme un enjeu prioritaire par le gouvernement ;
- des précisions sont attendues concernant les outils métiers auxquels les DJ auront accès ou non. À l'heure où la CNAM mène une campagne sur l'obligation de sécuriser les certificats d'arrêt de travail via la télétransmission et incite au virage numérique de l'exercice, nous ne savons toujours pas si les futurs DJ auront accès à ces outils de travail, éléments essentiels de leur formation et de leur futur exercice ;
- des garanties sont attendues concernant la rémunération des PAMSU : sur le circuit financier, et sur les délais d'indemnisation, afin que l'investissement matériel réalisé pour accueillir les DJ ne reste pas à leur charge de manière trop prolongée, ce qui générerait la prospective des structures d'accueil des DJ et l'équilibre de leur structure d'exercice.

CNGE Collège académique

155 rue de Charonne 75011 PARIS

Tel. 01 75 62 22 90 – cnge@cnge.fr

Ces points, ancrés dans la réalité de l'exercice quotidien des médecins généralistes, doivent être précisés dans les plus brefs délais pour permettre le succès de cette réforme ambitieuse.

Notre engagement pour la réussite de la mise en place de la phase de consolidation est entier, depuis toujours. Nous attendons le même engagement de la part de nos tutelles, et leur plein investissement dans la co-construction d'un modèle à la fois professionnalisant, efficace et sécurisant.

CONTACTS PRESSE :

Pr. Olivier SAINT LARY,
Président du CNGE

Pr. Philippe SERAYET
Président du SNEMG